

Arrêté portant fixation de tarifs
Colloque The American House les 3 et 4 Avril 2025

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration à la présidente ;

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au **Colloque THE AMERICAN HOUSE les 3 et 4 Avril 2025** organisé par Mme Nawelle LECHEVALIER-BEKADAR et Mme Pauline PILOTE du laboratoire HCTI sont fixés comme suit :

Tarif des frais d'inscription en Euros :

Enseignants chercheurs :	40.91 HT – 45.00 TTC
Doctorant-e-s :	22.73 HT – 25.00 TTC

☞ Cas des exonérations à préciser le cas échéant

Conférencier invité :	Gratuit
Membre du comité d'organisation	Gratuit
Chercheurs du Laboratoire HCTI UBO UBS	Gratuit

Article 2. Modalités de remboursement **NÉANT**

Préciser si un remboursement est envisagé en cas de désistement du participant.

Si oui, indiquer le montant à rembourser selon le délai : remboursement intégral ou quote-part selon la date du désistement.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. Le Directeur ou la Directrice de laboratoire et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Virginie DUPONT

